

M. ROBICHAUD: Avant qu'on réponde à cette question, je veux exprimer mon opposition à la proposition voulant que la longueur de 65 pieds soit considérée comme un minimum. Le long de nos rives les pêcheurs désirent se servir de bateaux beaucoup plus petits que ceux auxquels s'adresse la subvention en cause. Je suis certain qu'on ne veut pas exclure ces bateaux.

M. CROUSE: J'apporterai une réserve à mes observations en ajoutant que la subvention actuelle devrait être accordée non seulement aux navires de 65 pieds ou moins, mais également à tout chalutier plus long lorsqu'il y a lieu.

M. ROBICHAUD: Je partage votre avis.

L'hon. M. MACLEAN (*Queens*): Présentement, mon ministère étudie à fond la question de l'octroi de primes aux bateaux pêcheurs. Toutefois il n'en est pas encore arrivé à une conclusion. Lorsqu'une décision sera prise, nous la rendrons publique et la ferons connaître à l'industrie. Nombre d'éléments doivent être pris en considération, dont les facteurs économiques auxquels M. Crouse a fait allusion. Je ne puis en dire davantage en ce moment, sauf que nous sommes en possession de tous les renseignements pertinents quant à l'efficacité des navires de divers types et de diverses dimensions.

M. GRANGER: J'aurais quelques mots à dire ici. Le palangrier est essentiel à la pêche dans ma province, tout comme la subvention. Permettez-moi de mentionner ici la possibilité de faire revivre la flotte du Labrador. Ainsi que vous le savez, pendant plusieurs années les pêches du Labrador ont eu beaucoup d'importance pour Terre-Neuve. Or, les bateaux qui y feraient la pêche devraient nécessairement être beaucoup plus considérables que ceux qui font présentement l'objet d'une subvention. Il y a, semble-t-il, une bonne raison de croire que les pêches du Labrador peuvent être exploitées de nouveau. Je suis persuadé que le ministre y pensera lorsque viendra le moment d'étudier la question des primes aux gros navires.

L'hon. M. MACLEAN (*Queens*): Permettez-moi de vous faire observer que l'étude dont j'ai parlée tout à l'heure vise tous les types de bateaux de pêche employés au pays. Et la question que M. Granger a soulevée sera sûrement examinée.

M. GRANGER: Merci beaucoup, monsieur.

M. ROBICHAUD: Je crois que notre Comité a recommandé, l'an dernier, que la subvention en cause soit portée de \$165 à \$275 le tonneau du jauge brute. J'aimerais donc que le ministre nous dise si cette question est à l'étude.

L'hon. M. MACLEAN (*Queens*): Certainement. C'est là un des aspects du problème d'ensemble; nous tenons compte non seulement des dimensions des bateaux, mais aussi du montant de la prime.

M. LÉGÈRE: Les études entreprises par vos services techniques visent-elles également l'expérimentation qui se poursuit quant aux trappes de métal?

L'hon. M. MACLEAN (*Queens*): Oui.

M. LÉGÈRE: Pourrait-on nous dire jusqu'à quel point ces trappes sont efficaces?

M. CLARK: Ainsi que le comité le sait probablement, l'essai des casiers en métal pour la pêche au homard se poursuit depuis quelques années déjà. Il s'est agi au début de mettre au point un piège qui résisterait aux tempêtes et serait exempt des dommages que subit le casier de bois ordinaire.

Nous avons réussi à intéresser quelques fabricants d'articles en acier et en aluminium au Canada à ce sujet. Un certain nombre de pièges ont été mis au point et à l'essai. Ces casiers se sont révélés satisfaisants et ont résisté aux tempêtes. Les pêcheurs qui s'en sont servis à titre d'essai s'en sont trouvés fort aises.

M. LÉGÈRE: Pourriez-vous me dire combien ces casiers coûteraient si leur emploi se généralisait? Combien coûteraient-ils aux pêcheurs?